

JAPON

**Déclaration de M. Minoru Kihara,
ministre des Finances du gouvernement japonais,
à l'occasion de la 27^e Assemblée annuelle
de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement
Région de la mer Morte (Jordanie) – 9 mai 2018**

1. Introduction

Monsieur le Président du Conseil des gouverneurs, Monsieur le Président de la BERD, éminents Gouverneurs, Mesdames et Messieurs,

J'aimerais, au nom du gouvernement japonais, exprimer ma sincère reconnaissance au gouvernement et aux habitants de la Jordanie, pour l'accueil chaleureux qu'ils nous ont réservé à l'occasion de cette 27^e Assemblée annuelle de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).

2. Les attentes du Japon vis-à-vis de la BERD

(1) Rôle et opérations de la BERD

Nous attachons une grande importance à la croissance stable et au bon développement social des pays qui partagent les valeurs universelles que sont, notamment, la liberté, la démocratie et l'état de droit. En plus de vingt-cinq ans d'existence, la BERD a largement contribué à la démocratisation et à la transition vers l'économie de marché des anciens pays communistes et, plus récemment, des pays de la partie méridionale et orientale du bassin méditerranéen (région SEMED). Le Japon apprécie beaucoup les apports de la BERD jusqu'à présent.

La Banque doit utiliser les ressources limitées dont elle dispose de la manière la plus efficace et efficiente possible, afin de mettre en œuvre son nouveau concept de transition, qui met l'accent sur la qualité de la transition vers l'économie de marché. Le Japon estime que les opérations de la BERD doivent cibler les zones géographiques et les secteurs où elles sont susceptibles d'avoir le maximum d'impact. Nous attendons vraiment de la BERD qu'elle renforce son soutien aux pays aux premiers stades de la transition, qui tardent à se doter d'une économie de marché, et qu'elle aide ces pays à passer au prochain stade de la transition sans retard indu. À cet égard, nous nous félicitons du réengagement de la BERD en Ouzbékistan, pays aux premiers stades de la transition, avec notamment l'accord donné en octobre dernier au premier projet mis en place depuis ce réengagement. L'Ouzbékistan est invité à appliquer les programmes de réformes, et le Japon appelle à un soutien ferme de la part de la BERD, pour aider ce pays à obtenir de meilleurs résultats sur la voie de la transition.

Le Japon encourage les pays aux stades avancés de la transition à faire un grand pas en avant, pour atteindre le stade de la gradation et quitter la catégorie des pays d'opérations de la BERD, par des réformes autonomes et en se dotant d'une feuille de route vers la gradation claire. Nous prions instamment la BERD d'engager des discussions sur la gradation avec ces pays. La gradation constitue la preuve indéniable de la réussite du soutien apporté par la BERD aux pays qui atteignent ce stade.

Un nombre croissant de projets transfrontaliers est proposé depuis quelque temps au Conseil d'administration. En l'absence d'une politique claire concernant la participation de la BERD à des projets dont les bénéficiaires ne sont pas tous des pays d'opérations, le Conseil d'administration a pour l'instant pris ses décisions au cas par cas. Le Japon demande à la BERD de débattre de la manière dont les projets transfrontaliers devraient être traités.

Des discussions sur les Lignes directrices à moyen terme concernant le « Cadre stratégique et capitalistique (CSP) 2021-25 » sont prévues cette année. Nous apprécions beaucoup le fait que la BERD fonctionne depuis plus de vingt ans (depuis la dernière augmentation de capital de 1996) sans apport supplémentaire de capital libéré de la part de ses actionnaires. Le Japon attend de la BERD qu'elle maintienne dans les années à venir son efficacité et sa viabilité financière.

(2) L'avenir de la BERD

À la demande de la communauté internationale, la BERD s'efforce de répondre aux défis qui se posent au-delà de sa région d'opérations initiale, intervenant par exemple pour aider les pays de la région SEMED à accomplir leur transition vers l'économie de marché, au lendemain des printemps arabes et face à la crise des réfugiés de Syrie.

Concernant le principe d'une expansion géographique progressive de la BERD, il convient de considérer attentivement et en détail des questions touchant à de nombreux domaines.

Il est tout d'abord nécessaire de réaliser une enquête pour déterminer si la BERD s'est suffisamment engagée dans ses actuels pays d'opérations. Comme je l'ai dit plus tôt, le fait que le processus de transition dans les pays aux premiers stades tende à s'enliser souligne la nécessité de renforcer le soutien de la BERD à ces pays, avant d'envisager d'élargir ses opérations à d'autres, qui ne font pas partie des pays d'opérations actuels.

Ensuite, la demande de statut de pays d'opérations devrait émaner du pays candidat lui-même. Les discussions concernant le statut de pays d'opérations ne devraient être ni initiées ni menées par la BERD.

Troisième point : même si un pays candidat soumet une telle demande, il convient de se demander sérieusement si la BERD est en mesure de faire preuve d'additionnalité et de justifier son engagement dans le pays en question. Les principales questions à se poser sont entre autres les suivantes : La BERD peut-elle avoir un impact sur la transition dans le futur pays d'opérations ? Peut-elle prouver qu'elle respecte le principe d'additionnalité, sans empiéter sur les activités d'autres banques multilatérales de développement (BMD) ? Le soutien de la BERD à de nouveaux pays d'opérations ne risque-t-il pas de faire passer au second plan celui accordé aux actuels pays d'opérations, en particulier aux pays aux premiers stades de la transition ? Autant de questions qui doivent être pesées avec soin.

Dernier point, mais non le moindre : aucune expansion géographique ne doit entraîner d'augmentation de capital. Nous aimerions souligner que toute expansion doit être, le cas échéant, financée par les moyens propres de la BERD, notamment par l'encouragement à la gradation et par les réductions de coûts.

3. La coopération entre le Japon et la BERD

(1) Les investissements dans des infrastructures de qualité

Si nous voulons promouvoir une croissance économique durable et inclusive dans les pays d'opérations, dans le cadre d'une économie de marché, nous estimons qu'il est important d'investir dans des infrastructures de qualité. L'expression « investissements dans des infrastructures de qualité » nous évoque aussitôt les caractéristiques des infrastructures achevées : sécurité et rentabilité tenant compte du coût sur la totalité du cycle de vie. Or, si nous réfléchissons à ce que ce terme signifie, nous constatons qu'il recouvre bien davantage que la seule valeur physique des installations à créer.

Lorsqu'un pays se dote d'infrastructures de qualité, ouvertes et accessibles à tous, il met en branle son économie, qui s'engage sur la voie du développement. Les investissements dans des infrastructures de qualité favorisent une croissance inclusive, en créant des interactions fécondes entre, notamment, la promotion des investissements du secteur privé, la création d'emplois, le renforcement des capacités et l'emprunt pérenne. Autrement dit, les investissements dans des infrastructures de qualité encouragent fortement les « cercles vertueux » du développement économique. Ces « cercles vertueux » constituent à mes yeux une autre valeur cruciale engendrée par les investissements dans des infrastructures de qualité.

Forts de cette idée, nous avons l'intention, en prévision du G20 de l'année prochaine, de mettre en lumière l'effet des investissements dans des infrastructures de qualité, biens publics mondiaux, sur l'instauration des « cercles vertueux » du développement économique. Nous

souhaitons également renforcer les principes relatifs au concept d'investissement dans des infrastructures de qualité. Ce faisant, nous entendons mettre l'accent sur les facteurs qui font qu'un investissement dans des infrastructures de qualité enclenche les « cercles vertueux » du développement économique : rentabilité économique, prise en compte des conséquences environnementales et sociales et résilience face aux risques (catastrophes naturelles, notamment). Nous insisterons également sur la gouvernance, en particulier, sur le financement responsable et sur l'ouverture, qui sont autant d'éléments importants.

Il convient en outre de préparer un ensemble complet de mesures de soutien. Ces mesures iront des activités en amont, c'est-à-dire de la préparation du projet, à celles situées en aval : le financement du projet. Elles couvriront également la collecte de données sur la qualité. Nous pensons que ces mesures aideront les pays en développement à investir dans des infrastructures de qualité en pleine propriété.

Concernant les activités en amont, le Japon continuera de promouvoir activement les investissements dans des infrastructures de qualité via le Fonds de coopération Japon-BERD.

Pour les activités en aval, le Japon mettra en place une nouvelle structure de financement au sein de la Japan Bank for International Cooperation (JBIC), en tenant pleinement compte des tendances mondiales actuelles en matière d'investissements favorisant une bonne gouvernance sociale et environnementale.

Cette entité apportera son soutien à toute une série de projets d'infrastructures contribuant à la préservation de l'environnement dans le monde, notamment à des projets d'énergie renouvelable. Nous espérons qu'elle jouera un rôle de leader en matière d'assistance aux pays en développement, en les aidant à accéder à une nouvelle dimension. Le Japon coopérera étroitement, dans le cadre de cette structure, avec la communauté internationale, par exemple à l'occasion de cofinancements avec des BMD.

En renforçant ainsi les principes et en préparant un ensemble complet de mesures de soutien, dont la nouvelle entité créée au sein de la JBIC, nous serons à même de promouvoir davantage les investissements dans des infrastructures de qualité en tant que biens publics mondiaux. Cela contribuera à enclencher les « cercles vertueux » du développement économique dans les pays d'opérations, et donc à encourager plus encore la mobilisation des ressources privées.

(2) Le bureau de représentation de la BERD à Tokyo

Plus de deux années se sont écoulées depuis l'ouverture du bureau de représentation de la BERD à Tokyo, en mars 2016. Celui-ci a apporté une contribution considérable au développement

des activités commerciales avec les entreprises japonaises, apportant à la Banque une visibilité accrue au Japon. Nous espérons que ce bureau continuera de travailler activement à la convergence du soutien de la BERD et des connaissances et des compétences du Japon au service des activités de la Banque.

(3) Encouragement de la diversité au sein de la BERD, en tant qu'institution internationale

Pour pouvoir répondre avec souplesse et efficacité aux défis de plus en plus variés et complexes auxquels est confrontée la communauté internationale, la BERD doit pouvoir compter sur des ressources humaines diversifiées. Le Japon attend de la Banque qu'elle encourage activement la diversité de ses ressources humaines, en choisissant les bons collaborateurs, dans le monde entier, pour occuper les bons postes. Le Japon intensifiera à cet égard sa contribution à la BERD en fournissant un personnel japonais qualifié.

4. Conclusion

Pour conclure, le Japon réitère sa volonté d'apporter sa contribution à la BERD en termes de stratégie, de financement, d'organisation et de ressources humaines, afin que la Banque soit à même de remplir sa mission de manière plus efficace et efficiente. Le Japon espère sincèrement que son partenariat avec la BERD se renforcera encore.